

qui était au delà du lac de Génésareth, auquel il donna ce nom de Juliane, après l'avoir embelli, non comme la cru Joséphe, en l'honneur de Julie, fille d'Auguste (*Antiq.*, lib. XVIII, cap. 5), car sa mémoire était très-odieuse à ce prince, qui avait été contraint de la répudier, mais au nom de Livie, ou Julie sa mère, qui protégea toujours ces deux frères tétrarques.

L'an 50 de l'âge de Jésus-Christ et le 26 de l'ère commune. L'an 16 de l'Association de Tibère, le 15 de sa monarchie, et le 29 des tétrarques Antipas et Philippe, L'an 779 de Rome, et le 2 de la 201^e olympiade. Cn. Lentulus Gesticus, et C. Calvisius Sabinus étant consuls.

Nous commençons maintenant à entrer dans ces années saintes et dans ces temps salutaires, que Dieu a consacrés au ministère de Jésus-Christ, et à celui de S. Jean-Baptiste, qui a été envoyé pour préparer ses voies, en prêchant le baptême de la pénitence au peuple d'Israël : *Predicante Joanne ante faciem adventus ejus baptismum penitentiae omni populo Israel* (Act., XIII, 44). Rien donc n'est plus utile, je dis même plus important, dans la religion des chrétiens, que de savoir au vrai le temps de la vocation de ce saint précurseur, destiné de Dieu pour disposer les peuples à recevoir l'auteur de leur salut, qui a été attendu et désiré durant tant de siècles. Il faut bien que le temps et l'année de sa mission soit d'une importance très-grande, puisque l'Esprit de Dieu l'a fait écrire si soigneusement par l'évangéliste S. Luc, qui, non content de marquer l'empereur romain et les princes des Juifs qui dominaient alors, met encore le pontife et le gouverneur de la Judée sous qui elle a commencé. Comme il n'y a aucune difficulté pour les princes qui régnaient au temps de cette mission, parce que tous conviennent que Tibère Auguste tenait alors l'empire du monde, et que les deux tétrarques Antipas et Philippe, étaient princes de la Galilée et de la Traconite, il faut montrer que Caïphe était prince des prêtres chez les Juifs, et que Ponce Pilate possédait le gouvernement de la Judée au nom des Romains.

Caïphe est établi souverain pontife.

J'ai déjà fait voir que Simon, fils de Camith, fut mis avant la fête de Pâque de l'année précédente dans la dignité de pontife des Juifs par Valérius Gratus IV, intendant de Judée. Cet homme, qui depuis la mort d'Auguste, et l'élévation de Tibère, avait possédé onze ans durant ce gouvernement, voulut encore, avant de le quitter (car il était révoqué) avoir le plaisir de donner la souveraine sacrificature qu'il avait déjà conférée tant de fois. Il revêtit donc de cette dignité sacrée un homme qui en était très-indigne, puisqu'il était de la secte des saducéens, c'est-à-dire, de la secte de ces gens qui, étant riches et puissants, n'avaient point de véritable religion dans le cœur.

C'est Joseph Caïphe dont j'entends parler, car l'historien des Juifs le nomme ainsi, mais les évan-

gélites l'appellent Caïphe, et c'est le nom que je lui donnerai, puisqu'il est si commun parmi les chrétiens. Ilorna de l'étoile pontificale dès le commencement de l'année où nous sommes, en l'ôtant au grand prêtre Simon, qui ne la posséda qu'un an. C'est ce que Joséphe marque en termes exprès au livre XVIII de ses Antiquités, en parlant de lui : *Non amplius quam annum suum honorem hunc obtinuit, sed nullo reu innovato, post quem Josephus Caiaphas, τριτατος ε Καίφατος, successor ejus factus est* (Joseph., lib. XVIII Antiq., cap. 5).

Voilà donc Joseph, surnommé Caïphe, élevé au pontificat, car il fallait qu'il fût dans cette place d'honneur, pour l'accomplissement des desseins de Dieu ; après quoi Valérius Gratus laissa le gouvernement de la Judée, où il avait été onze ans, pour s'en retourner à Rome : *Hic ita gestis, Gratus Romanus reversus est, exactis in Judaea annis undecim, sed ex tunc διαρρηξας τὴν δουλειαν*. Les onze ans de l'administration de Gratus laissent au commencement de cette année, puisque c'est la 26^e de l'ère commune, et qu'il y fut envoyé par Tibère déjà empereur, ou au commencement de l'an 15 de la même ère, ou peut-être même à la fin de l'an 14 : car Auguste étant mort dès le mois d'août, son successeur put bien changer le gouverneur de la Judée dès la fin de la même année, puisqu'elle dura encore plus de quatre mois.

Pilate est fait gouverneur de Judée.

Ce que je viens de dire de l'installation de Caïphe dans la dignité de souverain pontife, est une preuve certaine de l'introduction de Ponce Pilate au gouvernement de la Judée : car aussitôt que Gratus eut établi Caïphe dans cette fonction sacrée, il s'en retourna à Rome, cédant la place à son successeur. *Hic ita gestis*, dit l'historien des Juifs, *Gratus Romanus reversus est, exactis in Judaea annis undecim, cujus successor fuit Pontius Pilatus, τριτατος ε Καίφατος* (Joseph., lib. XVIII Antiq., cap. 5). Aussi Eusèbe assure-t-il que cet intendant était déjà dans la Judée dès la douzième année de Tibère ; voici ses paroles qui ne permettent pas d'en douter, et qui disent même que Joséphe l'avait ainsi marqué au livre XVIII de ses Antiquités : *Idem, in decimo octavo Antiquitatum libro, anno duodecimo principatus Tiberii, κατὰ τὸ δωδέκατον ἔτος τῆς Τιβέριου βασιλείας, Pontium Pilatum procuratorem Judaea accepisse auctor est* (Euseb., Hist. eccl. lib. I, cap. 9).

Il est certain que Joséphe marque expressément que Pilate était gouverneur de Judée sous le règne de Tibère, cela ne souffre point de difficulté ; mais l'on ne voit pas que cet auteur ait dit qu'il soit entré dans ce gouvernement la douzième année de ce prince ; au moins cela ne se rencontre point dans les écrits que nous avons de lui. Cependant Eusèbe le répète encore à la fin du chapitre en ces propres termes : *Josephus, in libro jam supra laudato, disertè indicat anno principatus Tiberii duodecimo, δωδέκατον ἔτος τῆς Τιβέριου βασιλείας, Judaea procuratorem a Tiberio*

factum fuisse. Ces paroles, qui disent la même chose, mais qui la disent si affirmativement, feraient croire que Joséphe avait marqué en quelle année de Tibère Pilate prit possession de son gouvernement. Quoi qu'il en soit, Eusèbe a été de ce sentiment, qui n'a rien que de très-véritable. Or, l'an 12 de l'empire de Tibère, à compter depuis la mort d'Auguste, finissait le 19^e jour d'août de l'année où nous sommes ; ainsi Pilate était gouverneur de la Judée avant ce temps-là, et je suis persuadé qu'il l'était déjà dès les premiers mois de l'année.

Il posséda dix ans entiers cette charge, comme Joséphe nous l'apprend en termes exprès (*Antiq. lib. VIII, c. 25*). Car il dit que Vitellius, gouverneur de Syrie, sous laquelle était la Judée, ayant entendu l'accusation que les Juifs et les Samaritains formaient contre Pilate, il le déposa de sa charge, puis ayant mis Marcellus en sa place, il le renvoya à Rome, pour répondre devant Tibère aux crimes dont on le chargeait. Après quoi cet historien ajoute, en parlant de Pilate : *Ita ille decem annis in Judaea exactis, cum necesse haberet parere Vitellio, Romanum iter suscepit*. Mais comme il tarla quelques mois en Syrie avant d'aller à Rome, l'empereur Tibère mourut avant qu'il y fût arrivé, *priusquam ille Romanum perveniret, Tiberius vita excessit*. On découvre assez par cette narration, que Pilate fut privé de son gouvernement par Vitellius l'an 56 de l'ère chrétienne, et ainsi Joséphe a eu raison de dire qu'il l'a possédé durant l'espace de dix ans. Nous verrons ci-après les excès et les violences que cet homme a commis dans l'administration de la province dont il était chargé : l'histoire nous en a conservé quelques-unes, que je rapporterai en son lieu.

Mission de saint Jean-Baptiste.

Dieu, dont les desseins éternels devaient un jour s'accomplir pour le salut de l'homme, avait prédit par ses prophètes, que quand les temps salutaires seraient arrivés, il ne manquerait pas d'envoyer un ange au peuple d'Israël, qui préparerait ses voies pour la réception du Messie. Cet ange qui le devait précéder, n'était autre que saint Jean-Baptiste, comme il le déclare lui-même en parlant aux Juifs en ces termes : Cet homme est plus que prophète, car c'est lui dont il est écrit (*Malach., III, 1*) : Je vous envoie mon ange, qui préparera la voie devant vous (*Matth., XI, 10*). Jean est donc un ange, c'est-à-dire un homme céleste, un homme qui, menant une vie divine et angélique, vient annoncer de grandes choses ; cet homme est envoyé de Dieu, *fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes* (Jean, I, 6), et il est envoyé pour faire entrer les Juifs dans les voies de la pénitence, et pour disposer ce peuple à recevoir le Seigneur. Rien n'était ni plus grand, ni plus relevé que le ministère de ce précurseur, et saint Marc semble l'avoir regardé comme l'entrée de l'Evangile ; car il commence le sien par ces paroles : *Initium Evangelii Jesu Christi, Filii Dei*. Après quoi il parle de la mission de S. Jean, prédite par les prophètes Malachie et Isaïe. Comme donc l'Evangile a

commencé par cette mission toute céleste, on ne doit pas s'étonner si le temps en est si soigneusement marqué dans S. Luc.

Cet homme éclairé de l'Esprit de Dieu, après avoir exactement décrit, dans les deux premiers chapitres de son Evangile, tout ce qui concerne l'enfance de Jésus-Christ, n'entre dans les temps de son ministère que par la mission de son saint précurseur. Voici donc comme il en parle à l'entrée du chapitre III : *L'an quinzisième de l'empire de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode étant tétrarque de la Galilée, Philippe son frère étant de l'Éturcée et de la Traconite et Lysanias de l'Abilène, Anne et Caïphe étant princes des prêtres, la parole du Seigneur se fit entendre dans le désert à Jean, fils de Zacharie* (Luc, III, 1, 2).

L'évangéliste ne pouvait pas marquer avec plus de circonstances et d'exactitude le temps de la mission de S. Jean-Baptiste, qui a été, comme j'ai dit, le commencement de l'Evangile de Jésus-Christ, *initium Evangelii Jesu Christi*. Ce divin précurseur étant dans le désert de la Judée, qui était entre Jéricho et l'embouchure du Jourdain, entendit la voix du Seigneur, non-seulement dans le fond du cœur, comme une inspiration, mais encore comme une parole sensible et extérieure, qui lui commandait de prêcher dans ce lieu le baptême de la pénitence. Quand je dis que saint Jean entendit sensiblement la parole ou la voix du Seigneur, *verbum Domini*, il me semble que ce saint l'insinua assez lui-même lorsque, parlant de Dieu, qui lui avait commandé de donner le baptême, il dit : *Celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, lui-même m'a dit, ipse mihi dixit : Celui sur qui vous verrez l'Esprit descendre et demeurer, c'est lui qui baptise par le Saint-Esprit* (Jean, I, 33). Ces paroles semblent marquer quelque chose de plus qu'une voix intérieure, et une inspiration secrète ; et ainsi il y a lieu de croire que Dieu a parlé par quelque voix extérieure et sensible à Jean, fils de Zacharie, quand il lui a ordonné de prêcher au peuple la pénitence, et de baptiser.

Cet ordre, qui est le commencement et comme le signal de sa mission, lui fut donné du ciel l'an 15 de l'empire, ou, si vous voulez, de la principauté et du gouvernement de Tibère César, *εἰς τὸν πενταδέκατον τῆς βασιλείας Τιβέριου Καίφατος*. Je dis principauté ou gouvernement, car le mot grec *βασιλείας* dont se sert S. Luc, signifie plutôt principauté, administration, gouvernement, que non pas un empire absolu, que les Grecs ont coutume d'exprimer par *βασιλεία*, comme on le voit dans les deux endroits d'Eusèbe que j'ai rapportés en parlant de Pilate, qui vint en Judée la douzième année du règne de Tibère, *τῆς Τιβέριου βασιλείας*. Ce n'est pas sans raison que je fais cette remarque, qui est importante, car elle sert à prouver que S. Luc, par la quinzisième année de la principauté ou du gouvernement de Tibère, a voulu marquer la quinzième année depuis son association à l'empire, et non depuis la mort d'Auguste. Car ce fut depuis

cette association qu'il commença à être véritablement prince, *principis*, qui est l'expression de Sétone et de Pline; à être collègue de l'empire, *collega imperii*, comme paraît Tacite; à avoir une puissance égale à celle d'Auguste dans toutes les provinces et dans toutes les armées, comme nous l'apprend Patercule, *equum jus in omnibus provinciis exercitibusque, quam erat ipsi Augusto*; et enfin à avoir conjointement avec le même Auguste, l'administration et le gouvernement de toutes les provinces de l'empire, *ut provincias cum Augusto, c'est Sétone qui parle, communiter administrarent*.

Saint Luc qui a écrit son Évangile dans les provinces, et comme marque S. Jérôme (*in Matth. pr.*), dans l'Asie, qui était en ce temps-là la véritable Grèce, s'est expressément servi du mot d'*εὐαγγελιστής*, et non de *διδάσκαλος*, comme faisaient ordinairement les Grecs, pour montrer qu'il entendait parler du temps que Tibère avait commencé à administrer et à gouverner les provinces de l'empire romain, conjointement avec Auguste. En un mot il s'est servi de ce terme, qui est juste et exact, pour marquer la principauté de Tibère, depuis l'association faite par Auguste, et non depuis sa mort. Cette association à l'empire est si bien marquée dans les historiens de ce temps-là, qu'il n'est pas possible de la contester. Que si Tibère a été associé à l'empire, il a sans doute gouverné cet empire avec celui qui l'a fait son collègue; pourquoi donc saint Luc n'aurait-il pas marqué les années de ce gouvernement, qui étaient rétrécies dans les tables publiques. N'ai-je pas fait voir que, dès le second siècle de l'Église, il y avait des auteurs qui donnaient à Tibère 25 ou 26 ans de règne, et que les autres ne lui en donnaient que 22. Peut-on nier que ces 23 ou 26 ans ne soient comptés depuis son association, puisqu'il n'y en a que 22 depuis la mort d'Auguste.

D'ailleurs tant d'anciens Pères de l'Église qui mettent la mort de Jésus-Christ sous le consulat des deux Géméus, c'est-à-dire l'an 29 de notre ère vulgaire, n'ont pu entendre S. Luc autrement que je l'explique. Car s'ils ont pris la quinzième année de Tibère marquée dans S. Luc depuis la mort d'Auguste, il s'ensuit manifestement qu'ils ont confondu l'année de la mission de S. Jean et du baptême de Jésus-Christ avec l'année de sa mort, ce qui est une chose tout à fait incroyable. Cependant rien ne serait plus vrai que cette conséquence; car les Pères, qui sont en grand nombre, et les plus anciens de l'Église, mettent la mort de Jésus-Christ la vingt-neuvième année de l'ère commune, marquée du consulat des deux Géméus; et cette année vingt-neuf est la quinzième de Tibère depuis la mort d'Auguste. Ont-ils été assez simples pour croire que Jésus a été baptisé la même année qu'il est mort. Cela n'est jamais tombé dans leur esprit. Ils ont donné au ministère de Jésus-Christ les trois pâques qui sont marquées dans l'Évangile de S. Jean; et par conséquent, il faut qu'ils aient vu la quinzième année de Tibère, marquée dans

S. Luc, pour la quinzième de son gouvernement depuis qu'il fut associé à l'empire.

En expliquant S. Luc de la sorte, vous conciliez admirablement bien ce saint évangéliste avec les anciens Pères de l'Église; vous l'accordez avec la tradition, qui n'a jamais donné au Sauveur que trente-trois ans; et qui a mis sa mort sous le consulat des deux Géméus. Au lieu que depuis quelques années on a fait des chronologies tirées d'un protestant d'Irlande, qui donnent à Jésus-Christ trente-sept ans, et qui le font baptiser à trente-quatre, contre le sentiment de toute l'antiquité. En voilà ce semble assez pour l'explication de la quinzième année de Tibère, et pour faire voir que celle que j'ai donnée est très-véritable. Mais elle paraîtra encore davantage, lorsqu'on aura jeté les yeux sur la dissertation que je fais à la fin de ce livre, touchant l'année de la passion de Jésus-Christ.

La seconde marque du temps de la mission de S. Jean-Baptiste est l'administration de Pilate. Car S. Luc dit expressément qu'il fut envoyé *procurator* (*εὐαγγελιστής*) *Pontio Pilato Judæam*, lorsque Ponce Pilate gouvernait la Judée. Où il faut prendre garde que l'Évangile se sert du mot grec *εὐαγγελιστής*, d'où est dérivé *εὐαγγέλιον*, dont il se sert quand il parle de la principauté et du gouvernement de Tibère. Du reste, j'ai déjà prouvé que Pilate était gouverneur de la Judée, quand saint Jean reçut ordre du ciel de prêcher au peuple le baptême de la pénitence.

La troisième marque du temps de sa mission est la tétrarchie ou principauté des deux frères Antipas et Philippe, avec celle de Lysanias. Pour la tétrarchie des deux premiers, il n'y a pas ombre de difficulté; car il y avait vingt-neuf ans commencés que ces deux fils d'Hérode avaient succédé à une partie de la puissance et du royaume de leur père, et ces parties s'appelaient tétrarchies. Pour celle de Lysanias, qui était alors un prince d'Abilène, il n'y en a pas non plus, supposé ce que j'ai dit de lui l'an 760 de Rome et l'an 7 de l'ère commune. Car j'ai fait voir par des raisons assez plausibles, que ce jeune Lysanias, dont parle ici S. Luc, était fils de l'ancien Lysanias qui a eu le titre de roi, et que M. Antoine fit mourir pour complaire à Cléopâtre. Longtemps après, Auguste, qui était un prince équitable, rendit au fils, et c'est notre jeune Lysanias, une partie de la tétrarchie qui avait été à son père. Que si Auguste lui restituait les terres de son père, qui étaient vers le haut du Jourdain, l'an 7 de l'ère commune, comme je l'ai prouvé alors, S. Luc n'a rien écrit que de véritable; et bien loin d'y trouver à redire, comme font quelques critiques, il ne pouvait pas parler avec plus de justesse et d'exactitude; car s'il a marqué, comme l'on voit, Philippe tétrarque de la Traconite, il ne l'a fait que parce qu'il y avait grand nombre de Juifs dans sa tétrarchie. Or, il y en avait aussi dans celle de Lysanias, qui était l'Abilène, outre que cette contrée avait été une partie du royaume d'Hérode le Grand. Ce sont apparemment les deux raisons qui ont porté

S. Luc à marquer le tétrarque Lysanias avec les deux autres.

Quant à la quatrième et dernière marque du temps de cette mission, il y a un peu plus de difficulté; car s'il est certain d'un côté qu'Anne et Caïphe vivaient alors et étaient même ou avaient été pontifes; d'un autre côté, il est sans exemple, dans toute l'histoire des Juifs, que deux hommes aient été grands prêtres en même temps. Cependant S. Luc dit positivement que Jean, fils de Zacharie, fut envoyé de Dieu, *sub principibus sacerdotum Anne et Caïpha*, Anne et Caïphe étant grands prêtres; car c'est ainsi que l'explique la version de Mons. Mais on me permettra de dire, par l'amour que j'ai pour la vérité, qu'il semble que cet endroit n'est pas bien traduit. Ces deux mots, *principes sacerdotum*, qui sont l'explication du grec *εὐαγγελιστής*, signifient ici, comme en plusieurs autres endroits, les princes des prêtres, et non les grands prêtres, car il n'y en avait jamais qu'un à la fois; mais pour les princes des prêtres, il y en avait plusieurs, comme on le voit par tout l'Évangile. Que si saint Luc n'en a ici marqué que deux, il ne l'a pas fait sans raison, et c'est ce qui nous doit faire admirer la justesse et l'exactitude de ses paroles, non-seulement en cet endroit, mais partout ailleurs. Il ne pouvait pas oublier Caïphe, car il était grand prêtre cette année-ci, comme je l'ai prouvé, puisqu'il avait depuis quelques mois succédé à Simon, fils de Camith, dans cette surprenante dignité. Il n'y a donc nul embarras de ce côté-là. Pour ce qui est d'Anne, il ne l'a marqué que parce qu'il était alors le premier, je ne dis pas des sacrificateurs, mais même des grands prêtres de Jérusalem. Car outre qu'il avait été pontife quinze ans durant, ce qui était alors fort extraordinaire, il eut quatre ou cinq de ses fils qui furent pontifes après lui; et de plus il était beau-père de Caïphe, qui tenait alors la souveraine sacrificateure. Comme il était donc le chef des pontifes, et encore de la plus puissante famille de Jérusalem, on peut croire que par son âge, son expérience et son autorité, il était devenu le prince du peuple, *principes populi*, *εὐαγγέλιον τῶν Ἰουδαίων* (*Act.*, XXIII, 1). Car si Ananias a possédé plusieurs années après cette qualité, il est vraisemblable qu'Anne en a été revêtu. Il y a donc apparence qu'il était alors gouverneur de Jérusalem et maître de la police, mais surtout chef du sanhédrin ou du grand conseil des Juifs. Qu'il fût chef du conseil dans lequel on réglait les plus grandes et importantes affaires, cela paraît visiblement par les Actes des apôtres. Car ce conseil suprême ayant été assemblé, où il y avait plusieurs pontifes, avec les anciens du peuple et les docteurs de la loi, Anne se trouve à la tête d'eux tous, et est encore nommé avant Caïphe, quoique celui-ci fût alors grand sacrificateur (*Act.*, IV, 5, 6). Mais de plus, saint Pierre parlant aux chefs ou présidents de cette assemblée, qui étaient Anne et Caïphe, il les appelle princes du peuple, *principes populi*, *εὐαγγέλιον τῶν Ἰουδαίων*, et les désigne même des anciens d'Israël. Peut-on nier après cela qu'Anne ait eu une autorité

presque absolue et dans la ville sur le peuple, et dans le sanhédrin ou grand conseil des Juifs. Ces qualités jointes ensemble ont fait que S. Luc le nomme avant Caïphe, qui d'ailleurs n'était que son gendre, et ne faisait que d'entrer dans le pontificat. Comme donc Anne et Caïphe étaient dans les deux plus grandes et plus éminentes charges de Jérusalem, et pour le civil, et pour le sacré, il ne faut nullement s'étonner si on les appelle tantôt princes des prêtres, comme S. Luc fait ici, tantôt princes du peuple, comme il fait ailleurs. Voilà, ce me semble, le dénouement de cette difficulté, qui a paru grande à quelques interprètes.

En quel temps a commencé le ministère de ce S. précurseur.

Que si l'on demande vers quel mois de cette année S. Jean a reçu ordre du ciel de prêcher la pénitence, et de donner le baptême de l'eau au peuple d'Israël, je réponds qu'on ne peut rien dire de certain là-dessus, parce que l'antiquité n'en a rien laissé par écrit. Néanmoins s'il était permis d'user de conjectures, on pourrait croire qu'il a commencé les fonctions sacrées de son ministère vers le milieu de cette année, c'est-à-dire vers le mois de juillet. Deux raisons assez plausibles me font entrer dans ce sentiment.

La première est que l'an quinzième du gouvernement de Tibère auquel ce divin précurseur entendit la voix du Seigneur, finissait au mois d'aout de l'année où nous sommes, soit qu'on le prenne comme je fais, depuis son association, soit qu'on la compte depuis la mort d'Auguste, comme font les autres; car j'ai montré ci-dessus que Tibère César a été associé à l'empire, et qu'Auguste est mort dans ce mois-là. Comme donc la seizième année de la principauté de Tibère commençait en ce mois, il faut que S. Jean, qui a eu sa mission l'an quinzième de ce prince, *anno quinto decimo imperii Tiberii Cesaris*, ait été appelé à son ministère avant le mois d'aout. Ainsi Jésus-Christ peut s'être trompé en reculant sa vocation jusqu'au dixième jour du tiers des Juifs, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre; car on était alors dans la seizième année de Tibère.

La deuxième raison est qu'il y a lieu de croire que Dieu a envoyé S. Jean lorsqu'il avait trente ans accomplis; car outre qu'il était prêtre, sa mission a été à peu près semblable à celle du Messie, qui avait trente ans et quelques jours, quand il a été baptisé. Or, sa naissance ayant précédé de six mois celle du Sauveur, il était né dès la fin de juin, comme il est même marqué dans les fastes de l'Église. Il a donc pu être appelé au saint ministère, ou à la fin de juin, ou au commencement de juillet. En effet, comme ce saint était prêtre et prophète du Très-Haut, *propheta Altissimi vocaberis* (*Luc*, I, 76; *Ezech.*, I, 1), il a été appelé du Seigneur à l'âge que quelques prophètes, entre autres Ezéchiel, qui était prêtre comme lui, ont commencé à prophétiser.

Mais ce qui me confirme le plus dans ce sentiment

est que je vois, par l'autorité des divines Écritures et par celle du grand S. Paul, qu'il y avait déjà longtemps que S. Jean faisait son ministère, quand Jésus vint à lui pour être baptisé. Car tout le peuple de la Judée, tous les habitants de Jérusalem et tous ceux du Jourdain avaient déjà reçu son baptême, comme marquent les évangélistes (Math., III, 5; Marc, I, 5); ce qui ne put se faire en si peu de temps qu'il y en a depuis octobre jusqu'en janvier. S. Paul dit même qu'il était déjà vers la fin de sa course quand Jésus vint à lui, car voici ses paroles: Lorsque Jean achevait sa course, *Cum impletur autem Joannes cursum suum*, il disait: Qui croyez vous que je sois? Je ne suis point celui que vous pensez, mais il en vient un autre après moi dont je ne suis pas digne de délier la chaussure (Act., XIII, 25). Or en commençant au mois de juillet, Jean avait trente ans accomplis, comme Jésus-Christ et comme les prophètes envoyés de Dieu, et d'autant qu'il était prêtre, c'était aussi l'âge requis par la loi pour les fonctions sacerdotales (Nomb., IV, 3, 25). D'ailleurs, le mois de juillet tombait dans la quinzième année de Tibère. Et enfin, depuis juillet jusqu'à janvier il y avait six mois, qui pouvaient suffire pour baptiser les peuples de la Judée et de Jérusalem; car, pour les Galiléens, il semble qu'ils ne vinrent au baptême que six mois après les Juifs de Juda et de Benjamin.

Jean prêche la pénitence et baptise le peuple.

Lors donc que S. Jean, fils de Zacharie et d'Elisabeth, eut trente ans accomplis, ayant été appelé par une voix du ciel, qui était le signe de sa mission sainte, il commença vers le mois de juillet à prêcher publiquement la pénitence au peuple d'Israël. Ce fut dans le désert de la Judée, qui est entre la ville de Jéricho et le bas du Jourdain, qu'il fit les premières fonctions du sacré ministère auquel le Seigneur l'avait destiné. Alors fut accomplie la prophétie d'Isaïe, qui avait prédit qu'une voix crierait un jour dans le désert: Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers: *Vox clamantis in deserto; Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus* (Isaïe, XL, 5). C'est comme s'il disait: Vous attendez un roi, un Sauveur, un Messie, il en va paraître un au milieu de vous, il va venir dans la Judée; préparez donc les voies, rendez droits les chemins par où il doit passer.

Par cette expression métaphorique, il donnait à entendre à ceux d'Israël que ce Messie étant leur Sauveur, il fallait préparer leurs cœurs par la pénitence et les mettre dans la rectitude de la justice pour le recevoir dignement. Ces dispositions étaient si nécessaires, que S. Jean n'en demandait point d'autres, d'où vient qu'il ouvrait sa mission par ces paroles: Faites pénitence, *Penitentiam agite* (Math., III, 2), car le royaume du ciel est proche, c'est à dire, le royaume de Jésus-Christ, qui est tout céleste et qui n'est pas de ce monde. Ce royaume est le règne de la grâce, de la justice et de la sainteté, qui est le commencement de celui de la gloire. C'est ce royaume

céleste que le Messie et l'oint du Seigneur va bientôt vous annoncer: préparez donc vos cœurs; et comme ils sont pleins de vices et remplis de désordres et d'iniquités, faites une conversion sincère et solide, faites de dignes fruits de pénitence, *Facite fructum dignum penitentiae* (Math., III, 8).

Qu'il faisait beau voir ce saint solitaire, cet homme abattu par les rigueurs des mortifications et des austérités, prêcher au peuple la pénitence! En lui tout portait à cette vertu, ses mœurs, ses discours, ses vêtements, sa nourriture. Il n'y avait rien de plus austère que ses mœurs, formées dans une retraite affreuse et très-longue, car on la fait au moins de plus de vingt ans, par des prières ferventes et continuelles, et par des exercices durs et laborieux. Rien n'était aussi plus touchant que ses discours, qui portaient à préparer les cœurs par un changement de vie et par une conversion véritable. Tout cela était accompagné d'une austérité extérieure qui était l'image de la pénitence. Car ce grand saint, tout juste et tout innocent qu'il était, n'avait pour se couvrir qu'un vêtement de poil de chameau, *habebat vestimentum de pilis camelorum* (Math., III, 4), qui était aussi dur que le plus rude cilice; il portait avec cela une grosse ceinture de cuir autour de ses reins, *zonam pelliceam circa lumbos suos*. Il ne prenait pour sa nourriture que des sauterelles et du miel sauvage, qui découlait des arbres et des rochers, *caca ejus erat locustae et mel sylvestre*. Un extérieur si austère et si mortifié n'était-il pas l'image de la propreté et le symbole de la pénitence? Peut-on douter, après cela, qu'il ait fait impression sur le cœur des peuples, quand il les portait à préparer par cette vertu les voies du Seigneur, et doit-on s'étonner si l'on voyait tous ceux de la Judée et de Jérusalem confessant leurs péchés, *confitentes peccata sua*, quand ils l'avaient entendu parler?

Il faut ici remarquer que S. Isidore de Damiette, qu'on nommait autrefois Péluse (lib. IV, *cript.* 5 et 13), a soutenu que S. Jean-Baptiste mangeait non des sauterelles, *scustas*, comme porte la Vulgate, mais les extrémités des feuilles et des herbes sauvages, qu'il trouvait dans les déserts, car il a prétendu que le mot grec *scustas* signifiait aussi bien des bourgeons d'herbes et de feuilles que des sauterelles. Qui oserait nier que ce grand solitaire n'ait quelquefois mangé les herbes qui croissent dans les lieux déserts où il se trouvait, puisque S. Paulin a aussi cru que ses aliments étaient du miel sauvage et des herbes qui poussaient sur les rochers, *sylicestrina mella, et herba enata incultis in cantibus*?

Mais on peut assurer, après les plus savants Pères de l'Église (Theoph. Antioch., Clem. Alex., Hier., Ambros., Chrys., Hier., Aug. et alii), que les sauterelles, qui sont proprement exprimées par le mot *scustas*, ont été avec le miel sauvage sa nourriture commune. Et l'on ne doit pas s'en étonner, puisque, selon les historiens, dans les pays du Midi, plusieurs nations mangeaient de ces insectes et s'en nourrissaient ordinai-

renient; et il y en a même qu'on a appelés, à cause de cela, acridophages, c'est à dire mangeurs de sauterelles. Cet usage était très commun dans l'Afrique et dans l'Arabie, mais un peu moins dans la Palestine. Il n'y était pas néanmoins inconnu, puisque la loi de Moïse permettait expressément de manger quatre sortes de sauterelles, qu'elle marque selon leurs espèces, qui sont: l'attelle, l'attace, l'ophio-maque et la vraie sauterelle (Lév., XI, 22). Qui doutera après cela que S. Jean en ait fait sa nourriture, puisque l'Écriture sainte et les Pères de l'Église le disent nettement? Quant au miel sauvage que les abeilles faisaient dans les arbres ou sur les rochers, il y en avait en Judée une abondance si grande, que l'Écriture dit souvent que cette terre faisait couler le lait et le miel. En effet, l'armée de S.ül étant entrée dans une forêt, trouva du miel répandu sur la face de la terre, *erat mel super faciem agri* (I Rois, XIV, 25, 26). C'est de ce miel sauvage qui était commun dans les bois et sur les rochers de la Judée, que le saint précurseur se nourrissait dans ces affreux déserts.

Un homme vivant si saintement et si austèrement ne pouvait ne point être agréable devant les yeux de Dieu. Aussi l'ange qui annonça sa naissance à son père Zacharie lui dit: Vous aurez un fils que vous nommerez Jean; il sera grand devant le Seigneur, *erit magnus coram Domino* (Luc, I, 13 et suiv.). Il ne boira point de vin ni rien de ce qui peut enivrer; il convertira plusieurs des enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu. Ne voit-on pas maintenant avec une espèce d'admiration et d'étonnement l'accomplissement de toutes ces choses? S. Jean n'a jamais bu de vin ni de quelque autre liqueur qui pût enivrer, parce qu'il était nazaréen, et comme tel il avait laissé croître ses cheveux et sa barbe, car le rasoir ne touchait jamais la tête de ceux qui faisaient profession de ce genre de vie, si saint et si austère. D'ailleurs, comme Jean-Baptiste a été prophète, et qu'il a même marché devant le Seigneur dans l'esprit et la vertu d'Elie, *in spiritu et virtute Elie* (Ibid., 17), c'est à dire dans l'esprit de force et de zèle à reprendre comme lui les vices du peuple et des grands d'Israël, il ne faut pas s'étonner s'il a été vêtu à peu près comme Elie. Car ce saint prophète et quelques autres semblables allaient, comme dit S. Clément (Epist. ad Corinthios), vêtus de peaux de chèvres, de peaux de brebis et de cilices tissus de poils de chameaux, *incedebant in pelibus caprinis, in melotis, inque textis et pilis camelorum efflicis, et ceteris animalium pellegerunt*.

Cet homme si saint et si grand devant Dieu ne prêchait aux peuples la pénitence, *penitentiam agite*, que pour purifier leurs cœurs par les mouvements de cette vertu et pour les disposer par là au baptême qu'il devait leur donner. Ses paroles eurent tant de force et touchèrent si vivement ceux qui l'écoutaient, que personne n'allait le voir dans le désert, qui était à quelques lieues de Jérusalem, vers les bords du Jourdain, qu'il n'en fût tout contrit et tout humilié. La bonne odeur de sa sainteté et l'admiration de sa

pénitence, qui était plus grande que celle des plus saints prophètes, attirèrent à lui tout le monde, et on courait de toutes parts pour être purifié par son baptême. Aussi l'Écriture dit-elle que toute la Judée et tout Jérusalem, avec tout le pays dalentour du Jourdain, étaient baptisés par lui dans ce fleuve, après avoir confessés leurs péchés: *Tunc exibat ad eum Hierosolyma, et omnis Judaea et omnis regio circa Jordanem, et baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua* (Math., III, 5, 6). Au lieu de Hierosolyma, S. Marc (chap. I, 5) dit: *Hierosolymitam universi*, tous les habitants de Jérusalem. Il y a assez d'apparence que cette grande foule de monde alla à son baptême vers le commencement de l'automne; car c'était alors que ceux de la Judée, après avoir fait les moissons et les vendanges, venaient en grand nombre à Jérusalem pour solenniser la fête des Tabernacles, qui tombait le quinzième jour du septième mois, qu'ils nommaient tisri; car, outre cette fête, qui était une des trois solennelles parmi les Juifs, cinq jours auparavant on faisait le grand jour des expiations, auquel tout le peuple jeûnait très-austèrement, pour mériter par cette pénitence le pardon de ses crimes. Et nous voyons encore, par le calendrier judaïque, qu'il y avait trois autres jeûnes à l'entrée de ce mois, à savoir, le troisième, le cinquième et le septième jour. De sorte que ce temps-là était fort propre pour purifier son cœur et pour se préparer au baptême par la pénitence.

Ce n'était pas seulement le commun du peuple qui accourait à lui; plusieurs d'entre les pharisiens et les saducéens, c'est à dire des plus savants et les plus puissants de Jérusalem y venaient aussi; et quand il les voyait venir demander l'humiliation extérieure de la pénitence, il leur disait, parce qu'il connaissait le fond de leurs cœurs: Race de vipères, *progenies viperarum* (Math., III, 7 et suiv.), qui vous a appris à fuir la colère qui est prête à venir? Faites donc de dignes fruits de pénitence, c'est à dire de dignes œuvres de pénitence, comme parle S. Paul, *digna penitentiae opera* (Act., XXVI, 20); faites des œuvres qui procèdent d'une pénitence intérieure et sincère, et qui soient dignes de mériter le pardon de vos crimes. Et ne pensez pas, ajoutait-il, dire en vous-mêmes: Nous avons pour père Abraham, car je vous dis que Dieu peut susciter de ces pierres des enfants d'Abraham. La cognée est déjà mise à la racine des arbres, et ainsi tout arbre qui ne produit point de bon fruit, sera coupé et jeté au feu. Voilà comme il traitait durement ces hypocrites, qui, la plupart, ne venaient au baptême de la pénitence que par feinte et déguisement, et de crainte de perdre le crédit qu'ils avaient sur le peuple.

Pour les peuples qui venaient à lui bonnement et qui étaient touchés de leurs crimes, il leur répondait avec douceur et simplicité, quand ils lui demandaient: Que ferons-nous donc? *Quid ergo faciemus* (Luc, III, 10-14)? Que celui, disait-il, qui a deux robes, *duas tunicas*, en donne à celui qui n'en a point; et que ce

lui qui a de quoi se nourrir en fasse de même. Voilà comme il inspirait d'user de miséricorde à l'égard de ceux qui n'avaient ni pain ni vêtements. Parmi tout ce monde il y eut aussi, dit l'évangéliste, des publicains qui vinrent à lui pour être baptisés. Et comme ils étaient touchés de pénitence, ils lui dirent : Maître, que faut-il que nous fassions ? Il leur dit : N'exigez rien au delà de ce qui vous est ordonné. Il n'y eut pas jusqu'aux soldats, qui, venant pour être baptisés comme les autres, lui demandèrent : Et nous, que devons nous faire ? Il leur répondit : N'exigez rien par violence, ne calomniez personne et contentez-vous de votre paie : *Contenti estote stipendiis vestris*. Voilà comment ce divin précurseur instruisait tout le monde, pour le mettre en état de plaire au Seigneur, par une pénitence sincère et par un véritable changement de vie. Et ses instructions furent sans doute utiles et fructueuses à un grand nombre de personnes, prêtes l'ange avait prédit de lui qu'il convertirait plusieurs des enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu : *Multos filiorum Israel convertet ad Dominum Deum ipsorum* (Luc, I, 16).

Jean Baptiste, pour remplir parfaitement les fonctions de son ministère, devait faire deux choses : la première était de préparer les peuples par le baptême de la pénitence ; et c'est ce qu'il vient de faire, comme nous l'avons vu sur les témoignages des évangélistes ; la deuxième était de leur annoncer l'avènement et la manifestation du Messie, qui, étant déjà au milieu d'eux, allait bientôt paraître à leurs yeux ; et c'est ce qu'il va faire avec des sentiments d'une humilité si profonde, qu'on ne peut s'empêcher de l'admirer. Les Juifs, qui en ce temps-là attendaient le Messie, voyant la sainteté extraordinaire de Jean-Baptiste et la foule du monde qui allait à lui, pour entendre ses paroles et pour recevoir le baptême et la pénitence, ne savaient qu'en penser. Le peuple étant donc dans l'attente de ce qui lui arriverait, et chacun ayant dans l'esprit qu'il pourrait bien être le Messie, saint Luc (ch. III, 15-18) écrit qu'il déclara à tout le monde qu'il ne l'était pas ; et voici ce qu'il leur dit, pour les en persuader : *Pour moi, je vous baptise dans l'eau ; mais il en va venir un qui est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de dénouer les cordons de sa chaussure ; C'est lui qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu*. Paroles qui marquent que le baptême de Jésus-Christ a la puissance de donner aux fidèles les dons du Saint-Esprit et le feu de la charité ; au lieu que celui de Jean n'avait cette vertu qu'autant qu'il était joint à la contrition ou à la pénitence intérieure, qui remet les péchés.

Jean continue à parler et dit : Celui qui viendra après moi, aura le van, *ventilabrum*, à la main ; il balayera son aire ; il amassera le blé dans son grenier et il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais. C'est comme s'il disait : Celui qui va venir baptiser après moi discernera le fond des cœurs, par une pénétration admirable de tout ce qu'il y aura de plus secret et de plus caché. Ce discernement

exact sera comme un van, qu'il aura à la main, et dont il se servira pour nettoyer son aire, qui sera son Eglise, dans laquelle il séparera la paille du bon grain, c'est-à-dire, les innocents et les justes d'avec les méchants et les hypocrites. Un jour viendra qu'il assemblera ceux-là comme d'excellent blé dans ses greniers célestes ; mais pour ceux-ci, il les jettera comme de la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais. S. Luc après avoir, ainsi que S. Matthieu, rapporté ces paroles, assure que Jean-Baptiste disait encore au peuple beaucoup d'autres choses dans les exhortations qu'il faisait : *Multa quidem et alia exhortans evangelizabat populo*. Quelle joie et quelle consolation ne serait ce pas, si nous avions aujourd'hui dans les Livres sacrés toutes les paroles de vie qui sont sorties de sa bouche ? Ce peu qui nous reste n'inspire partout, ne prêche partout que la pénitence, et nous déclare assez que si nous ne purifions nos cœurs par cette vertu, nous serons un jour regardés, non comme le bon grain, qui sera réservé dans les lieux célestes, mais comme de méchantes pailles qu'on fera brûler dans le feu éternel.

Quelqu'un dira peut-être qu'il est étonnant que Jean-Baptiste ayant été un homme si grand et si admirable, personne n'en ait fait mention, hormis les évangélistes. Mais je réponds qu'on est dans l'erreur : car Joseph en parle d'une manière qui fait bien juger en quelle estime et en quelle vénération était ce saint précurseur dans toute la Judée. Cependant, ce qu'il en dit n'est qu'à l'occasion de la guerre qu'il y eut, vers les derniers temps de Tibère, entre Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, et Artabas, roi des Arabes d'autour de Pétra. Les lieutenants de celui-ci défirent entièrement les troupes d'Hérode, ce qui irrita puissamment Tibère César contre ce roi arabe.

Voici les réflexions que fait là-dessus l'historien des Juifs. Plusieurs, dit-il, de notre nation ont cru que cette défaite de l'armée d'Hérode était arrivée par une juste punition de Dieu, à cause de Jean, surnommé Baptiste, *propter Joannem qui Baptista cognominatus est, quia circum locorum, ut in evangelio dicitur* (Joseph., lib. XVIII Antiquit., cap. 7). Car Hérode le tétrarque fit mourir cet homme de bien, qui exhortait les Juifs à embrasser la vertu, à exercer la justice les uns envers les autres, et à recevoir le baptême par des sentiments d'une piété véritable. Or, il leur disait que son baptême ne serait point agréable à Dieu, s'ils ne s'abstenaient que de quelques péchés ; mais que pour être utile, il fallait joindre à la pureté du corps celle de l'âme, qu'on ne purifiait que par la justice et la sainteté. Il parle ensuite de l'emprisonnement de cet homme juste, lequel était suivi d'un grand nombre de peuple qui allait écouter sa doctrine ; et il nous apprend (car les évangélistes ne marquent point le lieu) qu'il fut renfermé, par l'ordre de ce prince, dans le château de Maqueronte, au delà du Jourdain. Nous verrons en son lieu sous quel prétexte il le fit arrêter ; toujours est-il certain que Joseph en a rendu un témoignage très-avantageux,

et qu'il confirme, par ce qu'il en rapporte, tout ce que les évangélistes ont dit de son baptême. Mais laissons ce saint précurseur achever les fonctions de son ministère, pendant que nous examinerons un fait qui est de la dernière importance, et cependant c'est un fait qu'on a beaucoup négligé dans l'histoire évangélique.

Hérode Antipas fait un voyage à Rome que l'on doit bien remarquer.

Il y avait un an ou environ, que Philippe, tétrarque de la Traconite et de la Batanée, avait solennellement dédié à Tibère César la ville de Pandée, à laquelle il donna le nom de Césarée de Philippe, pour la distinguer de plusieurs autres villes qui tiraient leurs noms des Césars. On peut s'imaginer si cela ne donna pas de la jalousie à Hérode, son frère, qui, étant tétrarque de la Galilée et du pays situé au delà du Jourdain, était deux fois plus puissant que lui ; aussi voulut-il faire une semblable dédicace, mais avec bien plus d'éclat et de magnificence. Comme il ne savait pas si elle serait agréable à Tibère, qui était un prince assez difficile, et dont il n'avait pas trop la faveur, il prit la résolution d'aller à Rome, pour gagner, à quelque prix que ce pût être, les bonnes grâces de cet empereur. Ce voyage, qu'on n'a pas beaucoup relevé, est d'une importance très-grande, puisqu'il règle l'année de la prédication de saint Jean-Baptiste et le commencement de celle de Jésus-Christ ; et, en réglant ces deux choses, il fait voir qu'il n'y a rien de plus véritable que l'ancienne tradition des Pères et des Eglises, qui ont fixé sa passion sous le consulat des deux Gémus. Il faut donc rendre ce fait incontestable, puisqu'il doit être si utile dans la suite de cette histoire.

Il y avait déjà environ neuf ans qu'Hérode Antipas avait commencé à bâtir une grande ville sur le bord du lac de Génésareth ; c'est ce que j'ai prouvé assez amplement sur l'an 770 de Rome, qui était le 17 de l'ère commune. Cette ville, qui était dans un lieu commode et agréable, se trouvant achevée vers l'entrée du gouvernement de Ponce Pilate, Antipas s'en alla à Rome, pour avoir l'agrément de Tibère, car il voulait la dédier sous le nom de ce prince. Il prétendait, en érigeant à sa gloire un si beau monument, mériter ses bonnes grâces, et il ne réussit pas mal ; car Tibère, voyant la générosité de ce tétrarque, le reçut en son amitié ; à quoi, sans doute, ne contribua pas peu la faveur de sa mère Julie. Or il est certain que ce fut vers le commencement de cette année qu'Antipas entreprit le voyage de Rome et qu'il y fit ses affaires avec Tibère ; ce ne peut être ni les années précédentes, ni les années suivantes, en voici la raison.

Joseph, qui fait mention de ce voyage (lib. XVIII Antiquit., cap. 3), le met tout au commencement de l'administration de Pilate. Car après avoir marqué que cet intendant de Judée succéda à Valérius Gratus, *Pontius Pilatus ei successor missus est*, il ajoute aussitôt qu'Hérode entra bien avant dans l'amitié de

Tibère César, et qu'il appela de son nom la ville de Tibériade, bâtie sur le lac de Génésareth : *Hérodes autem tetrarcha, receptus in amicitiam Tiberii, de ipsius nomine urbem a se conditam vocavit Tibériadem, nōs ἐπισημαν ἀπὸ τῆς Τιβεριάδας*. Comment fut-il admis dans les bonnes grâces de Tibère Auguste, sinon en faisant le voyage de Rome, où il fit ses affaires très-heureusement ? Joseph fait mention de ce voyage dans un autre endroit, qui, étant joint à celui que je viens de citer, prouve manifestement qu'il fut fait cette année. C'est au chapitre septième du même livre, où il dit premièrement qu'Hérode le tétrarque allant à Rome, *Romanum iter faciens*, s'arrêta chez son frère paternel nommé Hérode comme lui, mais qui venait d'une autre mère, fils du pontife Simon. Ce frère portait encore le nom de Philippe, comme on le voit par les évangélistes, et c'était le mari de la fameuse Hérodiade.

Antipas l'ayant vue en cette rencontre, en fut si passionné, qu'il lui promit de la prendre chez lui et de l'épouser aussitôt qu'il aurait fait son voyage de Rome, *quam primum ille Roma revertetur, erit ἀπὸ Πόντος κατὰ πρόσωπον*. Enfin Joseph dit qu'il alla par mer à Rome, *post hæc Romanum navigavit, eis τῆς Πάπας ἐπιπέ, in qua urbe postquam negotia expedivit, propter que venerat, διαπραγματεύσας, ἐν τῇ Πόλει πρὸς ἑσπέρην, domum reversus est*. Cet historien dit constamment et sans varier qu'Antipas a entrepris le voyage de Rome, qu'il y est allé par mer, et que c'est dans Rome même, *ἐν τῇ Πόλει*, qu'il a fait ses affaires, c'est à-dire qu'il y a été reçu dans l'amitié de Tibère et qu'il a obtenu son agrément pour la dédicace de Tibériade. Or comme j'ai déjà dit, cela ne s'est fait que tout à l'entrée du gouvernement de Pilate, qui est venu en Judée les premiers mois de cette année. Et, par conséquent, ç'a été peut-être vers le commencement de l'été qu'il a conclu ses affaires à Rome, car Tibère en sortit peu de mois après, pour n'y plus rentrer tout le temps de son règne.

C'est Tacite qui nous apprend la longue absence de ce prince, au livre IV de ses Annales (ch. 57 et seq., et 67) : Car il marque que Tibère, qui méditait depuis longtemps sa retraite, quitta Rome vers le déclin de l'année où nous sommes, pour s'en aller dans la Campanie, sous prétexte de dédier un temple à Jupiter dans la ville de Capoue ; qu'il y passa le reste de l'année, et que, la suivante, il se renferma pour toujours dans l'île de Caprée. Il dit même que lorsqu'il sortit de Rome, quelques astrologues assurèrent qu'il n'y rentrerait jamais ; que là-dessus plusieurs crurent et débâtèrent même qu'il mourrait bientôt, ce qui leur fut fatal, car on ne pouvait pas croire qu'un prince pût être onze ans durant absent de sa patrie, comme fut Tibère, qui n'y revint jamais plus.

Il est donc manifeste, si Antipas est allé à Rome sous le gouvernement de Pilate, comme le marque Joseph, et s'il y a réglé ses affaires avec Tibère, que ç'a été nécessairement cette année, puisque cet empereur en sortit vers l'automne, sans jamais plus y

mettre le pied. Mais ce qui prouve invinciblement que le voyage de Rome s'est fait cette année, est la dédicace de la ville de Tibériade, qui fut célébrée, comme je le ferai voir, l'année suivante, vingt-septième de l'ère commune, c'était l'an 43 et 44 de la monarchie de Tibère, et le 5 de la 201^e olympiade. Elle ne fut dédiée à Tibère Auguste qu'après qu'Antipas en eut eu l'agrément de cet empereur, et ce fut pour l'avoir, et pour se mettre par là en faveur, qu'il entreprit cette année le voyage de Rome, où tout lui réussit si heureusement.

Ajoutez à cela que ce fut à son retour qu'il fit venir chez lui, et qu'il épousa même Hérodiade, femme de son frère, Philippe, car il le lui promit en partant ; et comme cela était nouveau et donnait du scandale au peuple d'Israël, il ne faut pas s'étonner si S. Jean-Baptiste, qui prêchait la pénitence et qui parlait hautement contre les désordres, cria si puissamment contre celui-ci. Tous ces faits, qui sont liés ensemble, et qui conviennent si bien, font manifestement voir que la mission de S. Jean a commencé cette année, qui n'est que la 26^e de l'ère vulgaire, mais qui est la 50^e de l'âge de Jésus-Christ ; que ce Verbe de Dieu a prêché l'Évangile les années suivantes, et qu'il est mort, selon la tradition des anciens Pères, sous le consulat des deux Gémus, étant dans la 35^e année de son âge.

Hérode Antipas épouse Hérodiade, la femme de son frère.
Il y a assez lieu de croire qu'Antipas ne tarda pas à Rome, et qu'il revint dans sa tétarchie de Galilée, aussitôt qu'il eut fait ses affaires auprès de Tibère. Sa présence y était nécessaire ; car il fallait donner ordre aux grands préparatifs qu'il avait concertés pour la dédicace de Tibériade. J'ai déjà insinué qu'en partant pour ce voyage il passa chez son frère Hérode Philippe, qu'il y fut épris de l'esprit et de la beauté de sa femme Hérodiade, et qu'après quelques menées secrètes il convint avec elle qu'aussitôt qu'il serait de retour il la ferait venir à sa cour, et qu'il l'épouserait même, après avoir répudié la fille du roi Arétas, avec laquelle il vivait depuis très-longtemps. C'est l'historien Joseph qui, par occasion, nous apprend toute cette intrigue importante, dans le dix-huitième livre de ses Antiquités (cap. 7).

Hérode croyait que cette affaire était très-secrète, mais il se trompait ; car sa femme avait adroitement découvert tout ce qui s'était passé entre lui et Hérodiade. Néanmoins elle ne lui en témoigna rien, de crainte qu'il ne l'empêchât d'exécuter ce qu'elle avait projeté. Elle savait que son mari avait promis à sa nièce Hérodiade de la répudier ; pour éviter cet affront ou plutôt cet outrage, elle le pria de lui permettre d'aller pour quelques jours au château de Maquéronte, qui se trouvait sur les frontières des Etats de son père le roi Arétas, et qui était alors chargé envers lui de quelques redevances. Hérode n'eut point de peine à lui accorder ce voyage, ne croyant pas qu'elle sût rien de son dessein : elle se mit donc en chemin pour aller à Maquéronte ; mais au lieu d'y entrer, elle trouva un officier qui l'attendait avec des troupes et qui

la conduisit droit à la cour de son père Arétas. Le prince arabe se trouva beaucoup offensé de l'effronterie qu'on avait voulu faire à sa fille, car elle lui dénouerait toute l'intrigue de son mari et d'Hérodiade ; il en tira vengeance, mais ce ne fut que plusieurs années après, vers la fin du règne de Tibère.

Après l'évasion de cette femme arabe, à laquelle Antipas ne s'était nullement attendu, mais qui le délivrait de l'embarras qu'il aurait eu à la répudier, comme il se vit en pleine liberté, il fit venir à sa cour, qu'il tenait ce semble à Séphoris, sa nièce Hérodiade, et quelques temps après il la prit pour épouse. Il l'eut ainsi à son mari et à son frère Hérode Philippe, qui vivait encore et qui avait d'elle une fille. Nous verrons comme Jean-Baptiste cria hautement contre ce désordre délatant qui était un violentement public de la loi et de la coutume des Juifs. Ce fut vers la fin de cette année ou, si l'on veut, au commencement de la suivante, qu'Antipas épousa cette femme, pour laquelle il avait une passion violente. Quand je dis qu'il l'épousa, je n'assure rien, qui ne soit confirmé par l'Évangile ; car S. Marc (ch. VI, 17) écrit positivement, qu'il l'avait prise pour épouse, *duxerat eam*. Et cela s'accorde parfaitement avec Joseph, qui dit en termes exprès qu'Antipas, en allant à Rome, osa bien lui proposer de l'épouser, quand il serait de retour de son voyage, et qu'elle y donna les mains : *ausus est de impetrando ejus conjugio mentionem facere ; qua assensiente, convenit inter eos, ut quamprimum ille Roma revertetur, ipsa migraret in ejus domicilium*.

Au reste cette Hérodiade, que la prison et la mort de S. Jean-Baptiste rendue si fameuse, était propre sœur du premier Agrippa, qui fut depuis roi après la mort de Tibère ; car ils avaient tous deux pour père Aris tubule, fils du grand Hérode et de la reine Mariamne ; et comme Antipas était frère paternel du même Aristobule, Hérodiade était sa propre nièce. Or Agrippa s'était renfermé depuis quelque temps dans le château de Malatha, vers les montagnes de l'Idumée, où il menait une vie très-obscur, mais à couvert de ses créanciers. Sa femme, Cypros, ne le pouvant souffrir dans un état si misérable, écrivit à Hérodiade, la conjurant, elle qui était alors dans la grande fortune, de vouloir bien soulager son frère, et de le tirer des extrémités où il était réduit (Joseph, l. XVIII Antiq., c. 8). Hérodiade fit si bien auprès de son mari le tétarque, qu'il assigna à Agrippa une certaine somme d'argent, et lui donna la souveraine magistrature de Tibériade, pour vivre dans cette ville avec quelque honneur. Mais il n'y resta pas longtemps ; car Antipas lui avait un jour reproché dans un festin, qui se faisait à Tyr, qu'il ne subsistait que de ses libéralités et de ses bienfaits, Agrippa en fut si outré, qu'il sortit de Galilée, et se retira auprès de Flaccus, gouverneur de Syrie, avec qui il avait fait autrefois amitié à Rome. Cet homme eut encore diverses aventures, avant que de parvenir à la royauté, mais je les supprime ici, parce qu'elles ne font rien au sujet que je traite.

L'an 31 de l'âge de Jésus-Christ et le 27 de l'ère commune. L'an 17 de l'association de Tibère, le 14 de sa monarchie ; et le 50 des tétarques Antipas et Philippe. L'an 780 de Rome et le 5 de la 201^e olympiade. M. Licinius Crassus, et L. Calpurnius Pison étant consuls.

Première année de la prédication de Jésus-Christ. Jésus est baptisé au fleuve du Jourdain.

Nous voilà enfin arrivés à la trente et unième année de l'âge de Jésus-Christ, qui a été consacrée par la sainteté de son baptême et par le commencement de son ministère. Comme son divin précurseur était demeuré dans les déserts jusqu'au temps de sa manifestation au peuple d'Israël, usque in diem ostensionis suæ ad Israel (Luc, I, 80), de même Jésus-Christ demeura à la ville de Nazareth, caché et inconnu aux hommes, qui ne savaient pas que ce fût le Messie, et qui ne le connurent que par l'opération de tant de merveilles qu'il fit au milieu d'eux. Jean avait dit aux peuples : Faites pénitence, et préparez la voie du Seigneur, *parate viam Domini* ; il fallait donc qu'il vît paraître ce Seigneur, puisque toute la Judée et tout Jérusalem s'étaient disposés à le recevoir par un changement de vie et par le baptême de la pénitence. Il fallait que le Verbe de Dieu parût, après que la voix de Dieu l'avait annoncé au milieu du désert ; il fallait enfin que la lumière créée, le soleil de justice, vint éclairer le monde, car Jean-Baptiste l'avait précédé ; il n'était pas lui-même cette lumière, non erat ille lux ; mais il avait rendu témoignage qu'elle paraîtrait bientôt, et il était venu, ut testimonium perhiberet de lumine (Jean, I, 8).

En effet, le Sauveur du monde commençait à se manifester lorsque Jean prêchait encore à tout le peuple d'Israël le baptême de la pénitence, pour les préparer à son avènement : *Prædicante Joanne, dit l'apôtre S. Paul, ante faciem adventus ejus baptismum penitentiae populo Israel (Act., XIII, 24, 25)*. Comme donc il achevait sa course, cum impleret cursum suum, car tout Juda et Jérusalem avaient déjà reçu son baptême, Jésus vint de la ville de Nazareth de Galilée au Jourdain, pour être baptisé comme les autres, par son saint précurseur : *Tunc venit Jesus a Galilea ad Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo (Math., III, 13, 14)*.

Quand S. Jean vit paraître son Seigneur et son Dieu, surtout quand il le vit demander le baptême, entrant dans des sentiments d'une crainte respectueuse et d'une humilité très-profonde, il voulait l'en empêcher, *prohibebat eum*. Il lui disait : Eh ! quoi, Seigneur, c'est moi qui ai besoin d'être baptisé, et cependant vous venez à moi. Mais Jésus qui était venu pour être l'exemple des autres, lui répondit : Laissez-moi faire maintenant, car c'est ainsi qu'il convient que nous accomplissions toute justice, *sic enim decet nos implere omnem justitiam*. C'est comme s'il disait : Il est convenable que moi, qui vais être la lumière des autres, j'accomplisse tout ce qui est bon et juste, afin que je leur serve d'exemple ; il faut

donec que je prenne maintenant le baptême, car moi-même je vais bientôt prêcher aux autres et donner le baptême. Toute cette répugnance que S. Jean fait paraître à baptiser Jésus-Christ est une marque certaine qu'il le connaissait pour le véritable Messie qui venait sauver Israël. Il le connut, sans doute, par une inspiration intérieure et par une lumière invisible du même Esprit-Saint qui le manifesta après son baptême par un signe extérieur et visible.

Après cette réponse de Jésus-Christ, Jean ne résista plus, et il le baptisa dans les eaux du Jourdain, c'est-à-dire qu'il le plongea entièrement dans les eaux de ce fleuve, qui furent comme sacrifiées par l'attachement du Sauveur, et qui reçurent dès lors, comme disent les Pères, la vertu de sanctifier ceux qui sont lavés dans ces bains salutaires. Jésus ayant été baptisé, sortit aussitôt hors de l'eau ; et, comme il faisait sa prière, les cieux lui furent ouverts ; et il vit l'Esprit de Dieu qui descendait en forme de colombe et qui se reposait sur lui, et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se (Math., III, 16), ou comme porte S. Marc (ch. I, 10), et manentem in ipso. Alors on entendit une voix du ciel : C'est ici, mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.

Plusieurs ont cru, après Tertullien (Lib. de Carne Christi) et S. Augustin (de Agone christi), que ce fut une véritable colombe qui parut sur Jésus-Christ après son baptême. Mais les autres Pères (1), en très-grand nombre, ont jugé, au contraire, que ce n'était que la forme ou l'apparence d'une colombe ; et ils s'autorisent du texte sacré, qui dit que Jésus vit l'Esprit de Dieu qui descendait en forme de colombe, et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, sed non percipit. La version syriaque et l'arabe portent que l'Esprit de Dieu descendit, juxta similitudinem corporis columbe ; ce n'était donc pas une colombe véritable, puisque ce n'en était que l'image et l'apparence. Aussi S. Augustin a-t-il dit dans l'Épître à Evodius, en parlant de cette colombe, *sola specie corporalis oculis reddita, non natura veniens animalis expressa*. Sicut Chrysostome (Homil. XII in Math.), considérant les paroles saintes, et voyant d'ailleurs l'autorité des anciens docteurs de l'Eglise, qui l'avaient précédé, remarque fort bien que l'évangéliste n'a pas dit que l'Esprit-Saint fut descendu dans la nature, mais sous la forme d'une colombe : *Non dicit evangelista eum in natura columbe, sed in specie columbe, sed in specie columbe descendisse*. Ainsi ce sentiment semble le plus véritable, parce qu'il est plus conforme aux expressions des saints évangélistes ; outre que S. Augustin a varié là-dessus, comme on le voit par le témoignage que j'ai rapporté.

Du temps et du lieu de ce saint baptême.

Il y a quelques difficultés sur le temps et le lieu du baptême de Jésus-Christ, qu'il est bon d'éclaircir avant de parler de sa retraite au désert et de son

(1) Justinus, Irenæus, Origenes, Epiphanius, Isidorus, Procopius, Cyrillus, Juvenius, Sedulius et alii.

ministère. Pour le temps de son âge, il est marqué assez clairement dans S. Luc, qui, ayant raconté tout ce qui se passa avant ce sacré baptême, dit aussitôt (Ch. III, 25) : Jésus avait environ trente ans lorsqu'il commença, et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta; il y a dans l'original: *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens*, τῆς ἡλικίας ἑσσοσπενταετηρίων; *supplie*, τῆς ἡλικίας, *incipiens ministerium*; cela veut donc dire que Jésus avait environ trente ans quand il commença son ministère évangélique : ce qui est très-véritable; et c'est en ce sens que les anciens Pères, grecs (Justin, Origen. et alii) ont expliqué ce mot, ἀρχόμενος, *incipiens suum ministerium*. C'est une expression qui est assez commune dans les écrits de S. Luc, qui prend le mot ἀρχόμενος pour *incipiens ministerium*, comme on le voit au chapitre I^{er}, v. 22, et au X^e, v. 57, du livre des Actes. Or, esse annorum triginta, avoir trente ans, selon les anciens auteurs, et même selon les jurisconsultes, c'est avoir trente ans accomplis. L'évangéliste S. Luc a donc parlé ici avec son exactitude ordinaire; car Jésus-Christ avait trente ans accomplis dès le 25 du mois de décembre de l'année précédente : il avait trente ans et treize jours quand il est venu au baptême, le 6 janvier de l'année où nous sommes; et enfin, quand il a commencé les fonctions sacrées de son ministère, il avait trente ans et près de deux mois. S. Luc, qui n'est point entré dans ce petit détail, ne pouvait pas écrire plus juste, en parlant en général, que de dire : Jésus avait environ trente ans, quand il a commencé à prêcher l'Évangile et le royaume de Dieu.

Y a-t-il rien de mieux suivi et de plus naturel? Jean-Baptiste avait commencé de prêcher le baptême de la pénitence environ le mois de juillet de l'année précédente, comme je l'ai montré; Jésus-Christ vient au baptême en janvier suivant, c'est-à-dire six mois après, parce qu'il était moins âgé de six mois que son précurseur. Ainsi, tous deux n'entrent dans le ministère qu'après trente ans accomplis. Et c'est sur cet âge de Jésus-Christ que, dans les anciens canons et même dans les constitutions impériales, on a réglé l'âge requis pour l'épiscopat, qui est une participation du sacerdoce de Jésus-Christ (Justinien., *novell. 137*). Anciennement même on n'ordonnait les prêtres qu'à l'âge de trente ans, comme on le voit par le concile de Néocésarée (Can. 11) : *Presbyter ante triginta annos non ordinatur*, etc. *Dominus enim Jesus Christus tricesimo anno baptizatus est et cepit docere*. Après tout cela et tout ce que le cardinal Baronius a dit là-dessus, dans l'Apparat de ses Annales, j'avoue que je n'ai pu comprendre comment, dans le siècle où nous sommes, on a mis le baptême de Jésus-Christ à la trente-quatrième année de son âge, et sa mort à la trente-septième, contre le sentiment de toute l'antiquité, qui ne lui a donné qu'environ trente-trois ans.

Si l'on consulte les anciens, on verra qu'ils conviennent presque tous que le Fils de Dieu a été baptisé dans les eaux du Jourdain le 6^e jour du mois de

janvier. C'est sur cette tradition si ancienne, et presque unanime, que les Églises chrétiennes, tant grecques que latines, ont établi ce jour-là une fête solennelle. Et, quoique depuis très-longtemps le mystère de l'adoration des mages l'ait emporté dans l'Occident sur celui du baptême, néanmoins il y a assez d'apparence qu'anciennement, dans les Églises occidentales, ainsi que dans les autres, ce jour était aussi consacré à la célébration de ce grand mystère. De là vient qu'en plusieurs des Églises latines on baptisait ce jour-là solennellement. Et c'est encore la raison pourquoi le jour de l'octave, dans les Églises occidentales, ainsi que dans les autres, ce jour était aussi consacré à la célébration de ce grand mystère. De là vient qu'en plusieurs des Églises latines on baptisait ce jour-là solennellement. Et c'est encore la raison pourquoi le jour de l'octave, dans les Églises occidentales, ainsi que dans les autres, ce jour était aussi consacré à la célébration de ce grand mystère. De là vient qu'en plusieurs des Églises latines on baptisait ce jour-là solennellement. Et c'est encore la raison pourquoi le jour de l'octave, dans les Églises occidentales, ainsi que dans les autres, ce jour était aussi consacré à la célébration de ce grand mystère.

Pour ce qui est du lieu où le Fils de Dieu fut baptisé, tous conviennent, sur l'autorité des divines Écritures, que c'a été au fleuve du Jourdain. S. Matthieu (ch. III, 4) dit que Jean-Baptiste prêchait la pénitence dans le désert de la Judée, *in deserto Judææ*. C'était donc dans le même désert, qui était borné à l'orient par le bas de ce fleuve, que S. Jean baptisait le peuple d'Israël. Grégoire de Tours (*Lib. I. Mirac. c. 17*) dit que le lieu où Jésus-Christ reçut le baptême était à cinq milles de l'embouchure du Jourdain, qui est l'endroit où il se jette dans la mer Morte, autrement appelée le lac de Sodome. Il n'a pas été seul de ce sentiment, puisqu'on l'a cru encore dans les siècles suivants. Ce lieu sanctifié par les traces du Sauveur était un peu au-dessous de la ville de Samaraïm, dont il est parlé au livre de Josué (XVIII, 22). Quoi qu'il en soit, c'était dans le désert de Judée, en deçà du Jourdain, c'est-à-dire entre Jéricho et la mer Morte, que le Sauveur a reçu le baptême avant que S. Jean passât à Béthabara, au delà de ce fleuve.

Jésus se retire au désert, et jeûne pendant quarante jours.

Après que Jésus-Christ eut reçu le baptême par les mains de son précurseur, étant plein du Saint-Esprit, il revint des bords du Jourdain, *plenus Spiritu Sancto regressus est a Jordane* (Luc, IV, 9). Incontinent après, il fut poussé par l'Esprit dans le désert; cela veut dire qu'il y fut poussé par l'Esprit-Saint, dont il était rempli, pour y être tenté par le diable, qui est l'esprit de malice. Ce désert, qu'on a depuis appelé le désert de la quarantaine, était proprement dans la tribu de Benjamin, entre Béthel et Jéricho, et c'était comme une partie du désert de la Judée, où saint Jean avait prêché la pénitence au peuple d'Israël. Le Fils de Dieu fut quarante jours et quarante nuits dans cette sol-

tude, où il se trouvait avec les bêtes, *eratque cum bestis* (Marc, XIV, 15), et quand il y eut jeûné durant ce temps-là, il commença à sentir la faim.

Ce fut alors que le tentateur, s'approchant, lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez que ces pierres deviennent du pain. Jésus lui répondit : Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Après cela, le diable le prit, et le mettant sur la hauteur du temple dans la ville sainte, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas; car il est écrit : Il a commandé à ses anges d'avoir soin de vous; ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne heurtiez le pied contre quelque pierre. Jésus lui répondit : Il est encore écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. Le diable le prit encore pour le mettre sur une montagne fort élevée, et lui montrant tous les royaumes du monde, et toute leur gloire, il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choses, si en vous prosternant vous voulez m'adorer. Mais Jésus lui répondit : Retire-toi, Satan, car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. Alors le diable, voyant que toutes ses tentations étaient inutiles, laissa Jésus-Christ, et aussitôt les anges s'approchèrent de lui et lui servirent à manger; car c'est ce que signifient ici ces paroles : et ministrabant ei (Matth., IV, 4, 1; Luc, IV).

Comme les anges parurent visiblement au Fils de Dieu après son jeûne et ses victoires sur le tentateur, de même le démon se fit voir sensiblement à lui, et du désert de la Judée, ou le mepa (car saint Luc dit, *ca. IV, 5, 9 : dixit illi mepa*, ou le transporta, *assumpsit enim, comme parle saint Matthieu (ch. IV, 5, 8)*, quoique le mot grec *παρὰ ἑσθίας*, et le latin *assumpsit*, veulent autant dire prendre, mener, conduire, que transporter), sur une des ailes du temple de Jérusalem. En effet, Origène dit en quelque endroit que Jésus, comme un athlète qui va librement et courageusement au combat, suivit le démon, et qu'il lui dit : Menez-moi où vous voudrez, *duc quo vis*, vous me trouverez toujours le plus fort et victorieux de vos tentations.

Au reste, il est très-difficile de juger en quel endroit du temple le Fils de Dieu fut mis par le démon; sinon qu'on pourrait croire qu'il le mit sur la hauteur des portiques ou des galeries qui étaient du côté du midi. Du haut de ces galeries, et principalement de celle du milieu, qui était deux fois plus haute que les deux autres, on voyait au-dessous une grande vallée, mais qui était si profonde, qu'on ne pouvait la regarder sans être ébloui. Ces galeries, comme tous les bâtiments des Orientaux, étaient couvertes en plates-formes, et ces plates-formes avaient des garde-fous, ou des appuis en guise de créneaux, *instar pinnarum*. Peut-être que ce sont les appais de ces plates-formes que saint Matthieu appelle *pinnaculum templi*, et saint Luc *pinnam templi*, en grec *πτερυγίον τῶν ἰσθμῶν*; car ce mot *πτερυγίον*, selon Héychelin et Suidas, est la même chose qu'*ἀπορτήριον*, ou *ἀρπύριον*. Or Josué, *lib. XV Antiq., cap. 14*, en parlant du haut ou

S. S. XXVII.

du toit de ces galeries qui ornait le temple de Jérusalem, l'appelle *ἀρπύριον τῶν ἰσθμῶν ὀρεινῶν*, et par conséquent il semble que *pinnaculum templi* n'était autre chose que le toit, ou plutôt la plate-forme des galeries du temple, environnée d'appuis et de garde-fous.

Ce fut de cet endroit si élevé que le diable dit à Jésus de se précipiter, lui faisant accroire que les anges le soutiendraient de leurs mains et l'empêcheraient de se faire mal. Quant à la montagne sur le sommet de laquelle le Sauveur fut mis par le démon, elle était entre Jéricho et Galgala, dans le même désert où il avait jeûné. Ce fut de ce lieu élevé et, pour ainsi dire, de ce point de vue qu'il lui montra en un moment, selon saint Luc, et peut-être comme dans une perspective, tous les royaumes du monde, avec l'éclat et la gloire qui les accompagnent. Mais Jésus se moqua de cette gloire fausse et imaginaire, qu'il savait bien n'être qu'une illusion vaine et trompeuse. Son exemple nous fait voir que le moyen le plus efficace pour vaincre les tentations du démon est de se servir du jeûne, de la prière et des Écritures; ce sont elles qui nous donnent des armes pour combattre, et qui nous apprennent que tout l'éclat et toute la pompe des grandeurs du monde ne sont qu'illusion et que vanité, *omnia vanitas*.

Jean rend témoignage de Jésus-Christ aux députés de Jérusalem.

Au même temps et peut-être au même jour que Jésus-Christ combattait contre le démon et remportait sur lui de glorieuses victoires, en résistant à ses tentations, les Juifs de Jérusalem députèrent vers Jean-Baptiste des prêtres et des lévites qui étaient de la secte des pharisiens, pour lui demander qui il était. Or il faut remarquer, avant de voir la réponse de ce saint, qu'il avait alors, c'est-à-dire vers le milieu du mois de février, changé le lieu de sa demeure. Car auparavant il baptisait dans le désert de la Judée en deçà du Jourdain; ce qu'il fit durant l'espace de six mois, et ce fut pendant ce temps-là que toute la Judée et tout Jérusalem vint à lui, et Jésus-Christ même s'y rendit avec les Juifs. Mais nous ne voyons pas que jusqu'alors les peuples de la Galilée s'y fussent présentés, parce que le désert de la Judée était sous la domination des Romains, ceux-ci n'étant pas bien aises de voir une foule de Galiléens venir sur leurs terres, les concours de peuples leur étant suspects et leur déplaisant toujours. Ce fut peut-être la raison pourquoi saint Jean passa le Jourdain, et alla au delà, dans un lieu que l'Écriture appelle Béthanie, ou, selon le grec, Béthabara (Jean, I, 28); car ce lieu étant dans la Péée, reconnaissait pour Seigneur Hérode Antipas, prince de Galilée. Il y a apparence qu'en cet endroit il y avait un bac à passer le fleuve, car le mot de Béthabara veut dire en hébreu maison ou lieu de passage.

Jean-Baptiste était là, prêchant le baptême de la pénitence, comme il l'avait fait au désert de la Judée, quand les Juifs de Jérusalem lui envoyèrent des ambas-

(Trente-cinq.)

sudeurs pour lui demander qui il était; car plusieurs pensaient que c'était le Messie. Cet homme juste confessa nettement et dit qu'il n'était pas le Christ: Non sum ego Christus (Jean, I, 20). Eux, voyant une réponse si précise, lui demandèrent: Quoi donc? Êtes-vous Elie? et il leur répondit: Je ne le suis point. Êtes-vous prophète? et il leur répondit: Non. Ils lui dirent encore: Qui êtes vous donc, afin que nous puissions rendre réponse à ceux qui nous ont envoyés; que dites-vous de vous-même? Voici la réponse de cet homme si humble: Je suis, leur dit-il, la voix de celui qui crie dans le désert: Rendez droites les voies du Seigneur, comme a dit le prophète Isaïe. Or, dit l'évangéliste saint Jean, ceux qui avaient été envoyés étaient des pharisiens: qui missi fuerant, erant ex pharisæis. Ils lui firent encore cette demande: Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète? Jean leur répondit, avec de plus bas sentiments de soi-même: Pour moi, je baptise dans l'eau; mais il y en a un au milieu de vous, que vous ne connaissez pas. C'est lui qui va venir après moi, qui a été fait avant moi; je ne suis pas digne de délier les cordons de sa chaussure (Jean, I, 21-27).

Après tout ce dialogue, l'évangéliste ajoute que tout ceci se passa à Béthanie ou, selon le texte grec, à Béthabara, au delà du Jourdain, *Hæc in Bethania, id est Bethabara, facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans* (Ibid., 28). Ces paroles ont été mises exprès, pour nous apprendre que Jean-Baptiste n'était plus dans le pays de la Judée, qui était tout au delà du Jourdain, mais qu'il baptisait alors les Galiléens, dans la Pérée, au delà de ce fleuve. Et c'est ce qu'on voit manifestement par la suite de ce chapitre, où l'on ne parle que des Galiléens qui étaient venus au baptême de saint Jean, et qui furent après disciples de Jésus-Christ.

Jean montre Jésus-Christ aux disciples.

Le Fils de Dieu ne fut précisément que quarante jours et quarante nuits au désert, selon ces paroles de saint Marc (ch. I, 13): *Et erat in deserto quadraginta diebus et quadraginta noctibus*. Après cette sainte retraite qu'il donna toute au jeûne et à la prière, il fallait se manifester et entrer enfin dans le ministère évangélique; car c'était à cela que le Père céleste l'avait destiné. Il vint donc dès le lendemain à Béthabara, où était saint Jean, qui baptisait alors les Galiléens. Quand ce saint l'aperçut qui venait à lui, il dit à ceux qui étaient présents: Voici l'Agneau de Dieu, Ecce Agnus Dei, voilà celui qui ôte le péché du monde; c'est celui de qui j'ai dit: après moi vient un homme qui a été fait avant moi, parce qu'il était avant moi, et que je ne le connaissais pas; mais c'est afin qu'il soit manifesté en Israël que je suis venu baptiser dans l'eau. Et Jean rendit alors ce témoignage en disant: J'ai vu le Saint-Esprit qui descendait du ciel comme une colombe, et qui est demeuré sur lui. Pour moi je ne savais pas qu'il était; mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit: Celui sur qui vous

verrez le Saint-Esprit descendre et demeurer, c'est celui-là qui baptise par le Saint-Esprit. Je l'ai vu et j'ai rendu témoignage que c'est le Fils de Dieu (Jean, I, 29-34).

Voilà la première fois que Jésus-Christ fut manifesté au peuple, par le témoignage de son précurseur. Avant cela il avait dit qu'il viendrait; mais aujourd'hui il le montre et le fait connaître. Il assure même que c'est l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés, c'est-à-dire, que c'est l'Agneau que Dieu fera bientôt immoler pour les péchés des hommes; que c'est lui qui, en baptisant, donne le Saint-Esprit; qu'il est enfin le Fils du Père éternel. Or ce témoignage si grand et si authentique, cette publique manifestation du Messie suivit immédiatement la fin de sa retraite, qui ne fut, comme je l'ai dit, que de quarante jours. Le lendemain, altera die (Jean, I, 29) ou, comme porte expressément le grec, *τῆς ἐπιπέρας, crastina die*, c'est-à-dire le lendemain de l'ambassade qu'on envoya à Jean, et qui se fit vraisemblablement le dernier jour du jeûne de Jésus-Christ, il fut publiquement déclaré Sauveur et Messie par saint Jean-Baptiste; ce qui arriva vers le 16 du mois de février: car sa retraite sembla être finie le jour précédent.

Le jour d'après cette première manifestation, altera die, ou, comme porte encore le grec, *die crastina, Jean-Baptiste étant avec deux de ses disciples, et voyant Jésus qui marchait, leur dit: Voilà l'Agneau de Dieu. Ces deux disciples l'ayant entendu parler de la sorte, suivirent Jésus. Jésus se retournant et voyant qu'ils le suivaient, leur dit: Que cherchez-vous, quid queritis? Ils lui répondirent: Rabbi (qui veut dire maître), où demeurez-vous? Il leur dit: Venez, et voyez. Ils virent où il demeurerait, et ils restèrent chez lui ce jour-là. Il était alors environ la dixième heure du jour (Jean, I, 35-39), c'est-à-dire environ quatre heures du soir. L'évangéliste dit qu'André, frère de Simon Pierre, était l'un de ces deux disciples, qui avaient entendu dire ceci à Jean-Baptiste, et qui avaient suivi Jésus-Christ. Pour l'autre de ces deux disciples il est demeuré inconnu, à moins que ce ne fût Philippe, ce qui me paraît assez vraisemblable. Or André ayant rencontré le premier son frère Simon, lui dit: Nous avons trouvé le Messie, Invenimus Messium, c'est-à-dire le Christ. Et il l'amena à Jésus. Et Jésus l'ayant regardé, lui dit: Vous êtes Simon, fils de Jona, (c'est comme s'il disait fils de Jean, car Jona est mis ici par contraction pour Joanna qui signifie Jean), vous serez appelé Céphas, qui veut dire Pierre (Jean, I, 39-42). Ceci se passa à Béthanie ou Béthabara dans la Pérée, où Jean baptisait les Galiléens; et ce fut vers le 17 février que ces disciples commencèrent à connaître le Messie que les Juifs attendaient.*

Saint Jean l'évangéliste, qui a écrit tout ce détail, qui avait été omis par les autres, dit que, le lendemain, *τῆς ἐπιπέρας, in crastinum*, comme porte aussi la Vulgate, c'est-à-dire environ le 18 février, Jésus voulant s'en aller en Galilée, trouva Philippe, et lui dit: Suvex-mot. Philippe était de Bethsaïde, ville d'où

étaient aussi André et Pierre. Et Philippe ayant rencontré Nathanaël, lui dit: Nous avons trouvé celui dont il est parlé dans la loi de Moïse et dans les prophètes, qui est Jésus de Nazareth, fils de Joseph. Nathanaël lui dit: Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? Philippe lui répondit: Venez et voyez. Sur ce témoignage de Philippe, Nathanaël, qui était de Cana en Galilée, s'en alla avec lui trouver Jésus-Christ. Alors Jésus voyant qu'il venait le trouver, dit de lui: Voici un vrai Israélite, qui est sans nul artifice. Nathanaël lui dit: D'où me connaissez-vous? Jésus lui répondit: Je vous ai vu avant que Philippe vous eût appelé, lorsque vous étiez sous le figuier. Nathanaël lui dit: Maître, vous êtes le Fils de Dieu; vous êtes le roi d'Israël. Jésus lui répondit: Vous croyez parce que je vous ai dit que je vous ai vu sous le figuier; vous verrez bien de plus grandes choses. Puis il ajouta: En vérité, en vérité je vous le dis: Vous verrez désormais le ciel ouvert, et les anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l'homme (Jean, I, 43-51).

Voilà quatre disciples que Jésus fit au delà du Jourdain à Béthabara, à savoir: André, Simon Pierre son frère, Philippe et Nathanaël; et ces disciples le suivirent en Galilée et allèrent avec lui à la ville de Nazareth, distante de Béthanie d'environ deux journées de chemin. Le Fils de Dieu s'y rendit aussitôt après sa manifestation, pour y rendre ses devoirs à sa sainte mère et pour y faire connaître sa puissance et sa gloire. Ce fut apparemment lorsqu'il fut arrivé à Nazareth avec ses disciples qu'on vint convier lui et sa mère aux noces qui se devaient faire à Cana, qui n'en était pas éloignée. Il y a donc apparence que, le 20 février, Jésus, accompagné au moins des quatre disciples que je viens de nommer, arriva à Nazareth de Galilée, et que ce jour-là il fut convié aux noces qu'on célébra le lendemain à la petite ville de Cana, qui était assez près de là, entre Séphoris et Ptolémaïde.

Noces à Cana de Galilée.

Nous avons vu la vocation de Philippe et de Nathanaël, qui étaient tous deux de Galilée, l'un de Bethsaïde, et l'autre de Cana auprès de Nazareth, et cette vocation arriva vers le 18^e jour de février. L'évangéliste saint Jean dit que trois jours après, c'est-à-dire environ le 21 du même mois, il se fit des noces à Cana, qui était une petite ville, ou, si vous voulez, un gros bourg sur les confins de la Galilée et de la Phénicie. La sainte Vierge se trouva à ces noces; et Jésus y fut aussi convié avec ses disciples, qui étaient au moins alors au nombre de quatre, car on ne sait pas s'il y en avait plus. Comme on faisait le festin de ces noces, le vin vint à manquer, alors la Vierge dit à son Fils: Ils n'ont point de vin, Vinum non habent. Jésus lui répondit: Que cela fait-il à vous et à moi? mon heure n'est pas encore arrivée. C'est comme s'il lui disait: Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque cela ne nous regarde point, et d'ailleurs l'heure et le temps de faire publiquement des miracles ne sont pas encore arrivés. Les prodiges n'étaient proprement que pour confirmer ces paroles et les vérités de l'évangile, et il n'avait pas

encore commencé de les annoncer en public. Aussi remarque-t-on qu'il fit celui-ci comme en secret et sans qu'il y parût, et il n'y eut proprement que le goût du vin qui divulguât le miracle.

Bien que Jésus n'eût pas semblé écouter sa mère, elle ne laissa pas de croire, connaissant la bonté de son fils, qu'il pourvoit à ce pressant besoin. C'est pourquoi elle dit à ceux qui servaient: Faites tout ce que Jésus vous dira, Quodcumque dixerit vobis facite. Or il y avait là six grandes urnes de pierre, mises pour la purification des Juifs, dont chacune contenait deux ou trois mètrètres. Jésus leur dit: Emplissez les urnes d'eau; et ils les emplirent jusqu'au haut. Alors il leur dit: Puisez maintenant, et portez-en au maître d'hôtel; et ils lui en portèrent. Le maître d'hôtel ayant goûté de cette eau qui avait été changée en vin, et ne sachant d'où il venait, mais les serviteurs qui avaient puisé l'eau le savaient bien, appela l'époux et lui dit: Tout homme sert d'abord le bon vin, et après qu'on a bien bu, il sert alors celui qui est le moindre; mais, pour vous, vous avez réservé le bon vin jusqu'à cette heure. Ce fut là, dit l'évangéliste, le premier des miracles de Jésus, qui fut fait à Cana de Galilée: il y manifesta sa gloire, et ses disciples crurent en lui (Jean, II, 5-11).

Comme on a parlé de ces grands vases de pierre qui étaient comme des urnes, il faut savoir que les Juifs avaient coutume d'en mettre dans les salles où ils mangeaient, soit pour nettoyer la vaisselle, soit pour laver leurs mains, ce qu'ils faisaient souvent dans leurs repas et dans leurs festins; et ce fréquemment lavement des mains, que les pharisiens avaient autorisé, était comme une espèce de purification. C'est pour cela que ces six grandes urnes étaient là, et chacune d'elles tenait deux ou trois mètrètres. Les plus savants interprètes ne conviennent pas sur cette mesure: on veut aujourd'hui qu'elle ait été d'environ 28 pintes de France, il faut s'en rapporter à ceux qui ont soigneusement examiné ces choses, qui ne sont pas de si grande importance. Au reste, le mariage tel que Dieu l'a établi n'a rien qui ne soit honorable: *Honorable comboniam omnibus*, comme parle S. Paul (Hébr., XIII, 4); mais veut pour cela que le lit nuptial soit sans tache et sans désordre, *thorus immaculatus*; c'est à dire qu'on garde dans le mariage, qui a toujours été regardé comme un sacrement, non-seulement la fidélité, qui doit être inviolable, mais même la chasteté conjugale, dont S. Augustin a si bien parlé. On doit être dans le mariage comme y ont été les saints patriarches; l'Apôtre dit même qu'on doit avoir une femme comme si on ne l'avait pas: *Qui habent uxorem tanquam non habentes sint* (I Cor., VII, 26). Voilà le mariage que Dieu a établi, et que Jésus-Christ a fait un sacrement plus parfait qu'il n'était dans l'ancienne loi. C'est pour cela qu'il a voulu assister aux noces avec ses disciples. Il les a sanctifiés par sa présence, et a condamné pour jamais la témérité de ceux qui, selon S. Paul, par un esprit d'erreur, devaient un jour les combattre et les rejeter, *prohibentium nubere* (I Tim., IV, 3). Après la célébration de ces noces, il y a bien de

l'apparence que Jésus et sa sainte mère retournerent à la ville de Nazareth, qui n'était pas éloignée de Cana. Et comment aurait-elle pu quitter cette ville, où elle avait vécu durant l'espace de plus de trente ans, pour demeurer à Capharnaüm sur le lac de Galilée, sans aller mettre ordre à ses affaires et sans régler les choses qui regardaient sa maison. La ville de Nazareth n'était qu'à deux lieues ou environ de celle de Séphoris, qui était la capitale de la Galilée, et où se tenait la cour du tétrarque Hérode Antipas. Jésus allait publiquement prêcher l'Évangile; il savait que le monde viendrait à lui de toutes parts, et que cela déplairait à ce prince, car ce fut sous ce vain prétexte qu'il fit, quelques mois après, mettre S. Jean en prison; prévoyant toutes ces choses, il conseilla à sa sainte mère le quitter alors Nazareth, et d'aller avec lui à Capharnaüm. Et c'est ce qu'ils firent quelques jours après, comme l'évangéliste l'insinue assez.

Jésus va demeurer à Capharnaüm.

J'ai dit, en parlant des noces de Cana, qu'elles avaient été célébrées vers le 21 février: l'évangéliste écrit qu'après cela, *post hoc, mox rursus*, c'est-à-dire quelques jours après, Jésus alla à Capharnaüm avec sa mère et ses frères, qui n'étaient proprement que ses cousins germains, accompagné de ses disciples; mais qu'ils n'y demeurèrent que peu de jours: *Post hoc, dit le S. évangéliste, descendit Capharnaüm ipse, et mater ejus et fratres ejus, et discipuli ejus; et ibi manserunt non multis diebus* (Jean, II, 12). Pourquoi n'y demeurèrent-ils que peu de jours? C'est que la fête de Pâque n'était pas éloignée, et ils allèrent tous de Galilée à Jérusalem, pour la célébration de cette solennité. Voilà donc un changement d'habitation, au moins pour Jésus-Christ: car on n'est pas si la Vierge sa mère resta comme lui à Capharnaüm. Quoi qu'il en soit, ce changement de demeure se fit aux derniers jours de février ou à l'entrée de mars; car la fête de Pâque tomba cette année vers le 6 avril: de sorte que l'évangéliste a eu raison de dire qu'alors ils ne demeurèrent à Capharnaüm que peu de jours, *non multis diebus*, c'est-à-dire un mois ou environ.

Il est vraisemblable que Jésus, pendant qu'il était en ce lieu, se fit connaître pour le Messie à Jacques et à Jean, fils de Zébédée, et à quelques autres disciples, qui s'attachèrent à lui peu de temps après. Ce furent ceux-là qu'il baptisa après la fête de Pâque dans le pays de Judée, lorsqu'il y établit son baptême, qui donnait le Saint-Esprit. Nous ferons mention de toutes ces choses et de ce que fit Jésus-Christ à la fête de Pâque, quand nous aurons parlé de la dédicace de Tibériade, car ce fut cette année qu'elle fut célébrée par Hérode, tétrarque de Galilée.

Dedicace de la ville de Tibériade.

J'ai dit ci-dessus, en parlant de la nouvelle ville de Tibériade, qu'il falloit distinguer deux choses: sa fondation et sa dédicace; et que par là on accordait aisément les médailles avec les historiens. On

montre par les médailles, et c'est ce qu'a savamment fait le P. Noris (*Epoch. syro-maced.*, pag. 466), que Tibériade a été fondée sur le bord du lac de Gènesareth, vers l'an 17 de l'ère commune, qui était le 770^e de la ville de Rome. Et l'on voit par la Chronique d'Eusèbe qu'elle ne fut dédiée que cette année, 27 de l'ère vulgaire, et 780 de la fondation de Rome, selon l'opinion de Varron. Il n'y a pas en cela le moindre embarras ni ombre de difficulté. Quand on a jeté les commencements des plus grandes villes, on a son soin de faire des médailles, non-seulement qu'on a posées dans les fondements, mais qu'on a conservées pour être un monument éternel de l'année en laquelle cela était arrivé. La fondation des villes est donc marquée dans les médailles, parce que l'année en était assurée; mais pour les dédicaces, comme elles ne se sont faites que quand elles ont été bâties, ce qui était incertain lorsqu'on les fondait, il n'y a que les historiens qui les ont conservés. En voici un exemple sensible, qui ne permettra pas de douter de ce que je dis.

Hérode le Grand, père de notre tétrarque, pour mieux faire sa cour à César Auguste, s'avisait de rebâtir entièrement une petite ville appelée auparavant la Tour de Straton, *Turris Stratoniis*, et de lui donner en son honneur le nom de Césarée. Il commença donc à la bâtir et à l'orner de superbes édifices l'an 16 de son règne, le 20^e de l'empire d'Auguste, depuis son premier consulat, et l'an 750 de la ville de Rome. Mais comme cette ville était grande et magnifique, quelques dépenses qu'il y fit, il ne la put achever que douze ans après, en y comprenant le port, qui était un des plus beaux et des plus commodes de l'Asie. *Et hæc quidem urbs*, dit Joseph (*Antiq. lib. XV, cap. 15*), *duodecim annorum spatio absoluta est, à quo de præteritis ætatis monumentis dicitur hæc præteritæ. C'est ainsi que parle cet historien, quand il décrit tout ce que fit Hérode, tant pour la construction du port, par lequel il commença, que pour celle de la ville. Mais au livre XVI, c. 9, il dit clairement que la ville fut achevée dix ans depuis qu'on en eut jeté les premiers fondements. Voici ses propres paroles: Per idem tempus perfecta est Casarea Augusta, sacrosanctus Vindex à Κασσέριον Σέβαστη, decimo anno, δεκάτω έτει, postquam edificari coepit est. Joseph ajoute aussitôt: regni vero anno octavo supra vicissimum, olympiade centesima nonagesima secunda, adventio die ad id constituto, in ejus dedicatione, après τῆς καθάρσεως, maxima fuit celebritas, et apparatus sumptuosissimus. Je crois que cette ville fut dédiée à la fin de juin, lorsque commençait chez les Grecs la 192^e olympiade. Quoi qu'il en soit, voilà une dédicace de Césarée de Palestine bien différente de la première fondation de cette puissante ville, puisqu'elle a été faite dix ou douze ans après. Je ne sache point de médailles qui portent l'année de sa fondation, mais s'il y en avait, il est certain qu'elles indiqueraient l'an 750 ou environ de la ville de Rome. En-eché, au contraire, a marqué dans sa Chronique l'année de sa dédicace, lorsqu'il dit: *Hærodes Casaræam in**

nomine Casaris condidit, quæ prius Turris Stratoniis vocabatur.

Hérode Antipas semble s'être entièrement réglé sur cet exemple de son père. Il a commencé à fonder la ville de Tibériade l'an 20 de sa principauté, de Rome l'an 770, comme on le voit par les médailles dont j'ai parlé ailleurs; et dix ans après, c'est-à-dire, l'an 30 de sa tétrarchie, qui était l'an de Rome 780, il a fait la dédicace solennelle de cette grande ville, l'an 5 de la 201^e olympiade, qui est justement l'année où nous sommes. C'est cette dédicace de Tibériade, qu'Eusèbe, dans sa Chronique, a marquée avec celle de Livide, quand il dit: *Hærodes Tiberiadem condidit et Liviadem*. Il consacra la ville de Tibériade à la mémoire de Tibère, qui l'année d'après avait reçu en son amitié dans le voyage qu'il fit à Rome; et pour ce qui est de Livide, il la dédia à l'honneur de Livie, mère de cet empereur. Deux ans auparavant, Philippe le Tétrarque, frère d'Antipas, avait dédié à la gloire du même Tibère César la ville de Césarée de Philippe, vers les sources du Jourdain, comme je l'ai prouvé en son lieu: et c'est Eusèbe seul qui nous a conservé la dédicace de ces trois villes célèbres dans la Palestine.

Pour celle de Tibériade, sans doute qu'Hérode Antipas fit de grandes magnificences, quand il la dédia solennellement; car on doit croire qu'il imita son père, qui ne consacra à l'honneur d'Auguste celle de Césarée qu'avec des somptuosités inouïes, que Joseph a décrites dans ses Antiquités (*lib. XVI, cap. 9*). Ce fut durant toutes ces fêtes et ces réjouissances qu'Hérodiade commença à paraître à la cour d'Antipas; et peut être que son mariage avec ce tétrarque n'éclata qu'alors. C'est ce qui donna lieu à S. Jean-Baptiste de crier contre ces noces scandaleuses, comme nous le verrons dans son lieu. Toujours, l'on voit manifestement que le ministère évangélique avait commencé dès ce temps-ci, et qu'on n'a pas dû le différer jusqu'après la 50^e année de l'ère vulgaire.

Première Paque.

DE LA PRÉDICATION DE JÉSUS-CHRIST.

Il chasse du temple ceux qui le profanaient.

J'ai fait voir par le témoignage de l'évangéliste S. Jean, qu'incontinent après les noces de Cana, Jésus-Christ quitta Nazareth, pour venir demeurer à Capharnaüm. Il ne resta pas alors beaucoup de temps, c'est-à-dire plus d'un mois, dans cette ville qui était au haut du lac de Gènesareth, parce qu'il alla à Jérusalem pour la fête de Pâque. Comme c'était la plus grande solennité qui fut dans la religion judaïque, tous les hommes qui étaient de cette nation, soit qu'ils habitassent dans la province de Judée et autour de Jérusalem, soit qu'ils fussent dans la Galilée ou la Traconite, avaient coutume d'aller à la ville sainte, où était le temple. Ils mangeaient là l'agneau paschal, offraient à Dieu des sacrifices, et parmi ces devoirs de religion, ils ne manquaient pas de lui rendre mille

actions de grâces, d'avoir délivré leurs pères de la dure servitude sous laquelle ils avaient tant gémi dans l'Égypte.

Jésus-Christ, qui suivait très-religieusement toutes les ordonnances de la loi de Moïse, ne manqua pas de se trouver à cette grande fête. C'est ce que nous apprend ce saint évangéliste, qui seul a distinctement marqué les trois Pâques qui se sont passées sous le ministère de Jésus-Christ. Voici donc comme il parle au chapitre II, v. 12, de son Évangile: *Après cela, post hoc*, c'est-à-dire après les noces de Cana, il alla à Capharnaüm avec sa mère, ses frères et ses disciples, mais ils y demeurèrent peu de jours; car la Pâque des Juifs était proche, et Jésus alla à Jérusalem: *Prope erat Pascha Judæorum, et ascendit sus Hierosolymam* (*Ibid.*, 13).

C'est ici que nous allons voir Jésus-Christ, na plus comme un homme caché et particulier, qui n'était connu que de sa mère, de S. Jean-Baptiste et de quelques disciples, mais comme un ministre public envoyé de son Père céleste, pour exterminer le vice et le péché, et pour annoncer les paroles de vie. S'étant donc rendu à Jérusalem quelques jours avant la fête de Pâque, il monta au temple, pour y adorer son Père et son Dieu. *Mais ayant trouvé dans ce lieu saint des gens qui vendaient des bœufs, des moutons et des colombes, avec des changeurs, numularios, gr. γρομπευτῆς, assis à leurs bureaux; il fit comme un fouet de cordes, et chassa tous ces gens hors du temple, avec les moutons et les bœufs; il jeta par terre l'argent des changeurs et renversa leurs bureaux; et il dit à ceux qui vendaient des colombes: Otez tout cela d'ici; et ne faites pas de la maison de mon Père une maison de trafic. Alors ses disciples se ressouvirent qu'il est écrit (Psal. LXVIII, 10): Le siège de votre maison me décore, Zelus domus tuæ comedit n.* (*Jean*, II, 14-17).

Il ne faut pas s'imaginer que ces troupes d'animaux, qu'on ne vendait que pour l'usage des holocaustes et des sacrifices, fussent dans l'intérieur du temple de Dieu, les Juifs étaient trop religieux pour souffrir une semblable profanation; ils étaient dans l'enceinte extérieure, qu'on appelait le parvis des gentils, *atrium gentium*, parce que les nations profanes pouvaient y entrer, avec défense sous peine de la vie d'aller plus avant, c'est-à-dire d'aller à la seconde enceinte, où était le parvis des Israélites. Ces parvis étaient entourés de portiques ou de galeries, qui étaient d'une structure et d'une beauté achevées. C'était là que se tenaient les hommes qui vendaient ces animaux, destinés pour le sacrifice; et avec eux étaient les changeurs, qui tiraient un certain profit pour le change de l'argent étranger. Car comme il allait à Jérusalem une infinité de Juifs et de prosélytes, principalement de l'Égypte, de la haute Syrie et du pays de Babylone ou d'au delà de l'Euphrate, ces gens étaient obligés de changer les espèces étrangères, pour acheter de quoi offrir des victimes et des sacrifices selon le commandement de la loi. Il sem-